

L'Autorité de la Concurrence a annoncé que le projet de shop-in-shops en France entre Carrefour et Fnac Darty ne relève pas du régime des concentrations

L'Autorité de la Concurrence a annoncé ce jour qu'elle n'examinerait pas en tant qu'opération de concentration le projet de déploiement en France d'une trentaine de shop-in-shops sous contrat d'exploitation exclusive, au sein des hypermarchés Carrefour sous l'enseigne Darty.

Fnac Darty prend acte de cette décision qui maintient une incertitude quant à l'analyse de l'opération au regard du droit de la concurrence. Les deux Groupes vont évaluer les conséquences de cette décision sur leur partenariat.

Par ailleurs, Fnac Darty poursuit son engagement de maillage du territoire au service de ses clients, à travers un plan de développement dynamique de sa plateforme omnicanale, majoritairement en franchise.

CONTACTS

ANALYSTES / INVESTISSEURS

Marina Louvard

marina.louvard@fnacdarty.com
+33 (0)1 72 28 17 08

PRESSE

Audrey Bouchard

audrey.bouchard@fnacdarty.com
+33 (0)1 55 21 59 25